

**Orchestre Philharmonique de Besançon «André Stapffer» -
Complément de subvention - Concours du Jeune Musicien
(Prix de la Ville de Besançon 2004)**

M. l'Adjoint ROIGNOT, Rapporteur : Dans le cadre du Concours du Jeune Musicien (Prix de la Ville de Besançon 2004), un complément de subvention est à apporter à cette association au titre de l'aide à la réalisation du concours. Pour mémoire, l'association a perçu une subvention d'un montant de 2 200 € pour 2004.

Le Concours du Jeune Musicien attribue des bourses dans la catégorie instrumentistes et chanteurs et dans la catégorie direction d'orchestre. Ouvert aux instrumentistes et chanteurs à partir du niveau DEM, et aux jeunes chefs en formation, ce concours offre la possibilité à de jeunes musiciens de vivre une expérience suivie de soliste, de chef de pupitre ou de chef durant une saison au sein de l'Orchestre Universitaire et de l'Orchestre Philharmonique.

Le Jury du concours est composé de l'Adjoint au Maire de Besançon délégué à la Culture ou son représentant, du Chef des deux orchestres, des Présidents des deux orchestres, du Directeur du Conservatoire National de Région de Besançon ou son représentant, d'une personnalité musicale locale.

Il est proposé après avis de la Commission Culture d'allouer une subvention de 760 € à l'Orchestre Philharmonique de Besançon «André Stapffer».

La dépense correspondante d'un montant de 760 € est à imputer au chapitre 65.30. 6574/ 41000 qui sera abondé par un transfert de crédit d'égale montant prélevé au chapitre 011.30.6288/41000.

Le Conseil Municipal est invité à statuer sur cette proposition.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission Culture, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte la proposition qui lui est soumise.

Récépissé préfectoral du 2 juillet 2004.